

Table des matières

Préface	7
<i>Marie MESSIAEN</i>	
Mot de la présidente	9
<i>Pascale MONTEIRO BARRETO</i>	
Défédéralisation, régionalisation, communautarisation... de quoi parle-t-on?	11
<i>Philippe LECOCQ</i>	
Quelques mots d'introduction	11
I. La défédéralisation de la justice, une histoire déjà en marche	13
II. Poursuivre une réflexion au sujet d'une défédéralisation nécessite une certaine méthodologie	14
A. Que faut-il entendre par « justice »?	14
B. Quelles entités fédérées pour prendre en charge la justice « défédéralisée » et selon quels moyens financiers ?	15
C. Une autre question transversale : quelles sont les logiques ou les cohérences recherchées dans une défédéralisation ?	15
III. Tentons de délimiter les contours d'un débat	16
Présentation de l'étude comparative et juridico-politique réalisée par Arvid Rohtus et Stefan Sottiaux	19
<i>François TULKENS</i>	
Introduction	19
I. L'essentiel de l'étude	21
A. Généralités	21
B. Éléments de base pour comprendre la situation belge	22
C. Photographie de la situation en matière de justice	24
D. Évaluation de la répartition des compétences	25
E. Arguments en faveur et contre une défédéralisation plus poussée de la justice et du maintien	27
II. Les différents modèles	29
A. En matière législative	31

B. Sur le plan judiciaire	32
C. Quant aux compétences exécutives	34
D. Réflexions personnelles	34

Que reste-t-il de la justice fédérale en 2023 ?
Compétences implicites et outils juridiques d'une justice défédéralisée 39

Sébastien VAN DROOGHENBROECK

I. Une question de définitions	39
II. Un centre de gravité fédéral	40
III. Les compétences implicites	41
IV. Le morcellement de la lutte contre la discrimination	43
V. Les recours à l'encontre des sanctions administratives	46
VI. Les limites « qualitatives » aux compétences implicites	47
VII. Les limites « quantitatives » aux compétences implicites	48
VIII. La « précarité » des pouvoirs implicites	51
IX. La nécessité d'une réforme de l'État <i>patente</i> ?	53

Quel financement pour une justice défédéralisée ? 57

Guillaume DELVAUX

I. Le coût d'une défédéralisation	58
II. Quel(s) financement(s) ?	60
A. L'état actuel des finances publiques	60
B. La loi spéciale de financement	62
C. Le montant transféré	62
D. La répartition des montants	63
E. Et ailleurs ?	66
III. Questions spécifiques	66
IV. Une piste alternative	67
Conclusion	68

Être chef de corps au sein d'une justice qui n'est plus tout à fait fédérale	69
<i>Anne DESSY et Christian DE VALKENEER</i>	
Introduction	69
I. Les conséquences d'une défédéralisation de la justice	69
II. Dangers et opportunités d'une justice défédéralisée	72
III. La situation spécifique des juridictions sous la responsabilité du président du tribunal de première instance francophone de Bruxelles – Point de vue du praticien du management de juridictions bruxelloises	74
IV. Bruxelles : point de rencontre entre francophones et néerlandophones	75
V. Structures de gestion complexes – Le cas des justices de paix de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	76
VI. L'incidence de la gestion des bâtiments sur la manière dont la justice est rendue	77
VII. L'importance de disposer des moyens RH nécessaires au bon fonctionnement des juridictions	78
Conclusion	79
Quel impact pour les justiciables d'un système judiciaire défédéralisé ?	81
<i>Pierre SCULIER</i>	
I. Le justiciable citoyen	82
II. La justice, une fonction régaliennne	83
III. Le justiciable contribuable	85
La perspective des bâtonniers de Bruxelles : le barreau néerlandophone est-il demandeur d'une défédéralisation de la justice ?	87
<i>Frank JUDO</i>	

**La perspective des bâtonniers de Bruxelles :
la défédéralisation de la justice est-elle la solution
aux maux dont souffre notre justice?** 91

Emmanuel PLASSCHAERT

Conclusions 95

Jérémie VAN MEERBEECK

- I. De quoi parle-t-on? 95
- II. Où en est-on? 96
- III. Où va-t-on? 97
- IV. Si on y va, comment y va-t-on? 99